

E 2001 (C) 4/55

*Le Chef du Département politique, G. Motta, au
Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

Copie
L CL Dringend

Bern, 12. Juni 1933

Wir beehren uns, den Empfang Ihres Schreibens vom 8. d.M. anzuzeigen¹, woraus wir mit grossem Bedauern entnehmen mussten, dass Sie bei Ihrer neuen Demarche auf dem französischen Aussenministerium wegen der Frage der prozentualen Beschränkung der ausländischen Arbeitnehmer in einzelnen Berufen, insbesondere im Hotelgewerbe, von Herrn Campana² die Antwort erhielten, dass seine Bemühungen um die Regelung dieser Frage auf den passiven Widerstand der technischen Ministerien stossen. Das Verhalten der französischen Regierung in dieser für uns ausserordentlich wichtigen grundsätzlichen Frage befremdet uns, offen gestanden, sehr. Wir teilen durchaus Ihre Auffassung, dass wir es nicht einfach hinnehmen können, dass Ihre grundsätzlichen Vorstellungen, welche darauf hinwiesen, dass die Anwendung der Vorschriften über die prozentuale Beschränkung ausländischer Arbeitnehmer auf unsere Landsleute im Widerspruch mit dem Niederlassungsver-

1. *Cf annexe.*

2. *Sous-directeur des Affaires administratives et des Unions internationales au Ministère des Affaires étrangères.*

12 JUIN 1933

713

trage³ stehe, was übrigens vom französischen Aussenministerium Ihnen gegenüber keineswegs bestritten worden ist, einfach unbeantwortet bleiben, während andererseits mehr und mehr unsere Landsleute gestützt auf die erwähnten Vorschriften aus ihren Stellen verdrängt werden. Deshalb sind wir durchaus damit einverstanden, wenn Sie in der Sache beim französischen Aussenminister selbst vorstellig werden. Es kann sich dabei unseres Erachtens nicht darum handeln, neue Argumente vorzubringen. Unser Standpunkt ist dem Aussenministerium bereits in einlässlicher Begründung dargelegt worden, und wir müssen an diesem Standpunkt in allen Teilen festhalten. Andererseits halten wir es nicht für opportun, dass Sie bei dieser Aussprache schweizerische Gegenmassnahmen androhen.

3. *Du 23 février 1882 (RO, 1882, vol. 6, pp. 362, ss.).*

ANNEXE

E 2001 (C) 4/55

*Le Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Paris, 8 juin 1933

La lettre que M. le Consul Vicarino vous a adressée⁴ dépeint, hélas! fort exactement un état de choses contre lequel nous luttons en vain depuis des mois. Hier soir, je me suis rendu, une fois de plus, chez le Directeur du Service compétent au Quai d'Orsay, M. Campana, dont je dois reconnaître la bonne volonté. Cette fois, j'ai dû lui parler dans les termes les plus énergiques et les plus nets, en ne lui cachant pas que nous allions au devant d'une situation pouvant devenir fort grave. Je lui ai rappelé également notre désir d'obtenir enfin la réponse tant retardée à ma démarche de principe en l'affaire des employés d'hôtel suisses.

M. Campana a dû m'avouer sans ambages que tous ses efforts se heurtaient à la résistance passive des ministères techniques. Vous pensez bien que je n'ai pu me déclarer satisfait de cette réplique déconcertante. M. Campana n'a vu d'autre issue que de me recommander d'aller voir directement M. Paul-Boncour⁵ pour lui exposer nos griefs légitimes.

C'est à cette démarche pressante que je devrai sans doute me résoudre incessamment. Vous m'obligeriez vivement en me faisant savoir si vous approuvez mon projet et en me communiquant, le cas échéant, les arguments nouveaux que j'aurais à faire valoir vis-à-vis du Ministre des Affaires Etrangères. Le moment me paraît venu de ne laisser aucun doute sur les mesures que nous pourrions être appelés à prendre en Suisse au cas où nos revendications continueraient à se heurter à un mur.

Je vous avoue que je suis profondément peiné de l'incohérence de plus en plus manifeste entre les dicastères des diverses administrations françaises entre les mains desquels se joue le sort d'un grand nombre de nos compatriotes. A tout instant je constate que des assurances formelles de Ministres responsables ne sont pas tenues et que leurs directives, même lorsqu'elles sont données, ne parviennent souvent pas au service compétent.

4. *Non reproduit. Le Consul de Suisse à Nice, F. Vicarino, y décrit la situation préoccupante des employés d'hôtel suisses, notamment dans la région des Alpes-Maritimes.*

5. *Ministre des Affaires étrangères.*

714

12 JUIN 1933

A l'issue de mon entretien avec M. Campana, je suis allé voir le Nonce Apostolique, Mgr. Maglione. J'ai été amené à échanger avec lui des réflexions fort mélancoliques sur les difficultés que rencontrent nos démarches dans les domaines les plus divers. Le Nonce m'a déclaré, en me citant plusieurs exemples, que lui aussi faisait continuellement les mêmes expériences qu'il attribue à la désagrégation des pouvoirs publics en France.